



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Sécurité et sûreté du personnel et des locaux**

1. A sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003), le Conseil d'administration «a autorisé le Bureau à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège, y compris le contrôle de l'accès au bâtiment et aux parkings» pour un coût estimatif de 780 000 dollars des Etats-Unis. En outre, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de «consulter le bureau du Conseil d'administration sur la mise en œuvre des mesures de sécurité» et de «soumettre à la 289<sup>e</sup> session (mars 2004) du Conseil d'administration un document définissant la stratégie proposée en matière de sécurité du personnel et des bâtiments existants et futurs de l'Organisation»<sup>1</sup>.
2. En novembre, le Conseil d'administration s'est déclaré favorable au plus haut point à un renforcement de la sécurité des locaux de l'OIT, notamment du bâtiment du siège à Genève. Il convient de renforcer les mesures de sécurité et de les adapter à la situation internationale actuelle tout en assurant une gestion et une surveillance efficaces de la sûreté et de la sécurité du personnel et des installations. Ce faisant, le Bureau s'efforcera de trouver un compromis satisfaisant entre l'esprit d'ouverture caractéristique de l'OIT et les impératifs liés à la sécurité. Le système retenu sera suffisamment souple pour pouvoir être adapté, si nécessaire, à des exigences différentes fixées en fonction de l'évaluation du niveau de risque.
3. Alors que les efforts se poursuivent pour mettre les bureaux extérieurs de l'OIT en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) appliquées sur le terrain par les organisations du système des Nations Unies, le Bureau doit rapprocher le niveau de sécurité au siège de celui des bâtiments des autres institutions présentes à Genève. Un groupe de travail interne comprenant un représentant du Syndicat du personnel a été constitué et chargé de formuler des recommandations sur les modalités de mise en œuvre des mesures adoptées, y compris pour ce qui touche à l'élaboration des procédures appropriées, dans le souci de limiter autant que possible les désagréments causés au personnel, aux délégués et aux visiteurs. Il conviendra de bien tenir compte à cet égard des différences de perception et de culture en matière de sécurité.
4. L'amélioration de la sûreté passe par un renforcement de la sécurité. Lors de l'élaboration de mesures de sécurité, visant par exemple les fonctionnaires appelés à travailler tard le

<sup>1</sup> Document GB.288/9/1.

soir, il conviendra de tenir dûment compte des problèmes de sûreté plus généraux. De même, les travaux de rénovation relevant de l'entretien ordinaire du bâtiment seront réalisés dans tous les cas dans le souci de renforcer la sécurité et la sûreté.

5. Le bâtiment du siège a été conçu dans un esprit de grande ouverture tant pour les fonctionnaires que pour les visiteurs, d'où une difficulté accrue pour l'adapter aux exigences actuelles en matière de sécurité. En pratique le périmètre reste libre d'accès et le bâtiment compte 11 entrées, dont trois accès aux parkings, trois accès livraisons et cinq portes d'accès piétons.

## **Contrôle des accès aux bâtiments et aux parkings du siège du BIT**

6. Les mesures adoptées par le Conseil d'administration lors de sa 288<sup>e</sup> session, à savoir le contrôle des accès aux bâtiments et aux parkings du siège, devront être mises en œuvre en conservant l'esprit d'ouverture de l'OIT. A cet effet, le Bureau a opté pour le contrôle des accès différencié plutôt que de clôturer l'ensemble des terrains et concentrer les accès. Ceci est d'autant plus justifié que les différents flux (piétons, véhicules et transports publics) ne peuvent pas, pour des raisons de localisation, être dirigés vers une entrée sans générer des inconvénients majeurs pour les usagers.
7. Les nouvelles mesures, qui devraient être opérationnelles d'ici l'automne 2004, permettront d'identifier puis de contrôler les personnes et véhicules entrant au BIT, et de sécuriser les accès aux équipements techniques stratégiques (ventilations, chaufferie, salles informatiques, ateliers), voire, si les circonstances l'exigent, de procéder au contrôle des marchandises et effets personnels. De plus, des dispositions techniques seront mises en place afin d'assurer, notamment pour les femmes, une meilleure sécurité de nuit dans les bâtiments et parkings. A ce sujet, des mesures sont déjà en place en ce qui concerne l'éclairage dans le parc et sur le chemin d'accès reliant le bâtiment principal au pavillon. Des adaptations structurelles ont été apportées à plusieurs points d'entrée afin de permettre leur surveillance à distance depuis le centre de contrôle. D'autres travaux sont en cours pour faciliter l'accès des personnes empruntant les transports publics ou accédant au bâtiment en vélo.
8. Les mesures citées ci-dessus nécessitent l'installation de nouveaux équipements de sécurité selon les indications fournies au Conseil d'administration en novembre 2003. Un appel d'offres international a été lancé fin décembre comprenant les éléments ci-après:
  - des portiques de contrôle d'accès aux parkings et bâtiments;
  - l'adaptation du réseau technique existant;
  - l'adaptation du réseau vidéo et audio aux points de contrôle;
  - la confection de badges permettant l'identification visuelle et électronique des personnes et véhicules;
  - l'installation de capteurs de données contenues dans les badges;
  - l'adaptation de la structure des bâtiments;
  - une signalétique.

L'installation des équipements débutera d'ici septembre 2004 et une période test d'un mois au minimum sera nécessaire pour effectuer d'éventuelles adaptations.

9. Des efforts particuliers seront nécessaires en matière de formation, y compris l'élaboration et l'adaptation des procédures destinées au personnel de la sécurité et, parallèlement, aux usagers. Un manuel complet de sécurité et sûreté est en cours d'élaboration. D'autre part, le groupe de travail interne se penchera plus particulièrement sur la communication tant pour le personnel que pour les visiteurs. Il s'agira également d'adapter les directives de sécurité suivant les recommandations MOSS (Normes minimales de sécurité opérationnelle) pour un niveau de risques défini pour Genève par l'UNSECOORD.

## Assurances des bâtiments du siège du BIT

10. En été 2003, la compagnie d'assurances couvrant les bâtiments du siège a dénoncé le contrat en raison de l'accroissement des risques terroristes contre les organisations internationales. Suite à un appel d'offres international, le BIT a signé un premier contrat maintenant la même couverture des risques de base, à savoir l'incendie, les dégâts d'eau, les risques naturels et le déblaiement pour un montant assuré de 280 millions de dollars E.-U. pour les bâtiments et 18,6 millions de dollars E.-U. pour les installations électroniques, y compris les câblages. Un deuxième contrat a été conclu afin de couvrir les risques pour tremblements de terre et terrorisme, à un niveau identique que précédemment, respectivement de 29 millions de dollars E.-U. et 37 millions de dollars E.-U. La prime annuelle totale est passée de 196 000 dollars E.-U. (en 2003) à environ 365 000 dollars E.-U. (en 2004) pour une couverture équivalente.
11. Vu la prochaine introduction de mesures de sécurité accrues dans le bâtiment du siège, il a été jugé utile de signer les contrats d'assurance pour une période d'un an. De l'avis des experts en assurance, il est estimé que l'application de ces nouvelles mesures de sécurité pourrait permettre de réduire prochainement le coût des primes sans pour autant diminuer la couverture des risques. Dans ces conditions, une nouvelle soumission publique sera lancée fin 2004.

## Sécurité et sûreté sur le terrain

12. Le Conseil d'administration a été informé en novembre 2003 des activités entreprises pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel du BIT sur le terrain. La diffusion d'informations sur les questions de sécurité est assurée par un cours de formation interactif disponible sur Intranet et sur CD-ROM, par la participation du personnel du siège à des cours de formation mensuels sur la sécurité organisés par l'OMS et par des programmes de formation sur la sécurité destinés aux points focaux chargés de cette question dans les bureaux extérieurs. Un cours a eu lieu en novembre 2003 dans l'un des quatre bureaux régionaux, et d'autres doivent encore avoir lieu.
13. Les efforts entrepris par le Bureau pour renforcer la sécurité sur le terrain se poursuivent. Dans ce cadre, tous les nouveaux locaux sont mis en conformité avec les normes MOSS relatives à la sûreté et la sécurité (système d'alarme centralisé, sous-sol sécurisé, vitres de sécurité et modifications de structure notamment). En outre, depuis novembre 2003, deux bureaux sous-régionaux ont été déménagés dans de nouveaux locaux.

Genève, le 12 mars 2004.

*Document soumis pour information.*